

AVANT-PROPOS

par

EDWARD-G. BYRNE, C.R., président

Lorsque j'ai été prié, en 1960, d'accepter la présidence de la commission projetée, sans aller jusqu'au refus, je ne pus m'empêcher d'hésiter. Après une longue discussion, j'étais tellement convaincu que le Premier Ministre, le Ministre des Affaires municipales et les autres membres du gouvernement étaient fermement résolus d'obtenir les faits et de trouver un remède au triste état dans lequel se trouvent nos municipalités, situation qui semble devenir plus grave, qu'un refus voulait dire l'abnégation de mon devoir de citoyen. Toutefois, en acceptant, j'étais convaincu que les rapports des autres commissions n'avaient pas reçu toute l'attention voulue, peut-être, parce que leurs attributions étaient trop limitées. Elles devaient se borner à recommander ce qui devait être fait, mais il leur était interdit de recommander les moyens d'atteindre le but. La lecture de la loi autorisant la création de cette commission et les attributions d'une portée très vaste que mentionne l'ordre en conseil qui l'établit, ne laissent aucun doute au sujet du désir du gouvernement de trouver une solution efficace. Mes suggestions, quant au besoin d'aide technique et de personnel, ont également été acceptées avec empressement.

Le premier geste constructif fut de rechercher un personnel technique et de remplir les différents postes. A. Milton Moore, qui possédait de très bonnes références, fut invité à diriger le personnel de recherches de la Commission, poste qu'il accepta. Vint ensuite l'engagement du Dr John-F. Graham et Philip-H. White, à titre de conseillers, et celui de James-F. O'Sullivan au poste de secrétaire permanent. Avec le développement du travail de la Commission et de son plan d'action, d'autres sont venus se joindre au personnel selon les besoins naissants, y compris les statisticiens et les employés de bureau.

Le professeur Moore, un diplômé de l'université Queen et de l'Université de Chicago, est un professeur associé des Sciences économiques à l'Université de la Colombie Britannique, depuis 1959. Il fut associé aux recherches de la "Canadian Tax Foundation," de 1951 à 1957. Pendant les deux années qui suivirent, il occupa le poste d'économiste à l'Association Canadienne de pulpe et de papier. Parmi ses nombreuses publications, celles qui ont peut-être été les plus acclamées sont "*Forestry Tenures and Taxes in Canada*", publiée en 1957, "*Taxes and Experts*", en 1963 et "*Canadian Financing Federation*" dont il a été le co-auteur en 1953 avec J.-Harvey

Perry, aujourd'hui directeur-gérant de l'Association canadienne des Banquiers et membre de la Commission royale sur les taxes fédérales.

Le Docteur John-F. Graham est le directeur du département des sciences économiques et sociales à l'Université de Dalhousie. A ce titre, il connaît très bien les problèmes de base au Nouveau-Brunswick et dans les régions de l'Atlantique. Sa thèse de doctorat traitait des relations budgétaires provinciale-municipales, la Nouvelle-Ecosse ayant servi de sujet d'études. Ce travail a été publié récemment sous le titre de "*Fiscal Adjustment and Economic Development*", par "Toronto University Press". Au nombre de ses responsabilités étendues, le docteur Graham est le rédacteur général de "Atlantic Provinces Studies", projet établi par le Comité des recherches sociales et scientifiques dans le but de diriger et de publier des enquêtes sur une grande variété de problèmes dans les Provinces de l'Atlantique. Le docteur Graham quitte maintenant la Commission et ses autres occupations pour consacrer un an au service des recherches à l'Université Queen ; il passera également un mois en Autriche, au nouvel Institut des Etudes avancées, à Vienne.

Le professeur Philip H. White, né en Angleterre, a reçu un diplôme de l'Université de Londres, avec grande distinction, après avoir terminé une étude sur la spécialisation d'évaluation des propriétés et le régime économique des terres. De 1952 à 1958, il dirigea le département d'évaluation à l'Université de Londres. Depuis ce temps, il se spécialise dans le même sujet à l'Université de la Colombie-Britannique. Il s'occupe également de consultation. Il a écrit de nombreux articles et il est l'auteur de deux livres, "*Principles and Practices of Rating Valuation*" et "*A guide to the Town and Country Planning Act.*" Son ouvrage récent sur les nouveaux développements politiques urbains fut hautement acclamé. Ce volume a été publié par le "Royal Institute of Chartered Surveyors." La médaille d'or lui fut décernée par le même Institut en 1961.

James-F. Sullivan, le secrétaire permanent de la Commission, occupa en réalité un double poste comme administrateur en chef et consultant. M. O'Sullivan est né à Saint-Jean. Un diplôme en affaires administratives lui fut décerné par l'Université du Nouveau-Brunswick où il poursuivit des études post-scolaires en économie. Au cours des années 1959-1960 il a été au service

du Ministère Fédéral des Finances, service de la Trésorerie. Avant d'accepter le poste de secrétaire de la Commission, il a été secrétaire de la Commission royale sur les hautes études au Nouveau-Brunswick. Il est maintenant attaché au Conseil économique du Canada.

Bien qu'il ne soit pas convenable ou même possible d'adresser des éloges personnels à aucun membre de cette Commission, je commettrais une négligence en ne mentionnant pas d'une manière particulière Monsieur O'Sullivan. Son habileté supérieure et naturelle, son entraînement et son dévouement ainsi que son zèle, sans compter le don naturel d'interpréter une politique et d'exécuter ses fonctions administratives avec empressement en dépit de longues heures allant parfois jusqu'au lever du jour, sont parmi les principaux facteurs qui ont rendu possible l'achèvement de mon travail et celui de la Commission. Sa compréhension des principes et le don de maîtriser les détails sont uniques.

Le choix et la nomination de mes co-équipiers sur la Commission, par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, sont autant de preuves de la collaboration et du désir du gouvernement de trouver une réponse aux problèmes qui nous étaient soumis. Il est inutile d'ajouter que ce fut non seulement un privilège mais aussi un honneur et un plaisir pour moi de travailler à côté de ces hommes.

Arthur-E. Andrew est né à Princeton, Maine. Après avoir reçu ses diplômes du "Washington State Teachers' College", en 1937, il enseigna dans l'Etat du Maine comme principal du "Surry Junior High School" jusqu'à son enrôlement dans l'Aviation Canadienne, avant l'entrée en guerre des Etats-Unis. Après ses services actifs d'outre-mer pendant la deuxième guerre mondiale, et après la démobilisation à la fin de la guerre, il représenta la compagnie d'assurance "Canada Life" dans le comté de Charlotte jusqu'en 1948 alors qu'il devint associé dans la compagnie "Fashion Frocks Limited" où il occupe maintenant le poste de secrétaire-trésorier et gérant général. Il est très actif dans les affaires communautaires, y compris le club "Rotary", la Chambre de commerce, la Légion canadienne, l'Association protectrice de chasse et de pêche, la Croix-Rouge canadienne et les organisations de scouts; fervent curleur et golfeur, il a été le fondateur de la "St. Stephen Little League." Sa grande connaissance des problèmes pratiques que la Commission devait envisager, surtout en ce qui a trait au problème de l'instruction, a contribué énormément au bon travail de la Commission.

Le Docteur Alexandre-J. Boudreau, né à Chéticamp, Nouvelle-Ecosse, est un descendant des premières familles acadiennes dont les ancêtres ont cultivé le sol, abattu la forêt et vogué

sur les océans. Il est diplômé des études classiques au Collège de Lévis en 1929. En 1933, il recevait un baccalauréat en sciences agronomiques avec spécialisation en économie rurale, de L'Ecole d'Agriculture, Ste-Anne-de-la-Pocatière. En 1943, il obtenait sa maîtrise en administration publique de l'Université Harvard. En 1958, un doctorat en sciences sociales lui fut décerné par l'université Saint-Joseph. Pendant qu'il était professeur à l'Université Laval, de 1938 à 1948, il eut la tâche d'organiser et de diriger les Pêcheurs-Unis de Québec, une fédération de coopératives. Après avoir complété un terme de services comme membre de la Commission du Service civil, il occupa le poste de consul général du Canada, à Boston, en 1957. En dépit de ses nombreuses responsabilités, le docteur Boudreau trouva le temps d'offrir ses services comme conseiller auprès de nombreuses agences des Nations-Unies, à Paris (1948), au Pakistan et au Cambodge (1951) et en Indo-Chine (1955). En 1958, il devint directeur des cours d'extension à l'université de Sudbury; il donna sa démission en 1960 pour devenir directeur des relations publiques et de l'extension à l'Université Saint-Joseph où ses fonctions le conduisent dans tous les coins et recoins du Nouveau-Brunswick. Il semble inutile d'ajouter que ses talents, son entraînement et son expérience ainsi que ses connaissances spéciales furent tels qu'il a contribué à chaque phase des nombreuses tâches qui nous ont été assignées.

Monsieur Uldéric Nadeau est né à Baker Brook d'une vieille famille acadienne du Nouveau-Brunswick. Il reçut son baccalauréat-dés-arts de l'Université Laval en 1930, suivi d'un cours de commerce au "Modern Business College", après quoi, il s'initia au commerce de l'imprimerie à l'Imprimerie du Madawaska jusqu'en 1939. Il retourna ensuite au commerce dans lequel sa famille était engagée s'occupant activement de la ferme, du commerce et du bois. Il devint propriétaire de l'entreprise familiale qu'il dirige depuis 1952. Il fut d'abord élu au conseil municipal du Madawaska en 1939. Il a connu par la suite, les honneurs de ré-élections continues par acclamation. En 1952, il fut élu préfet, poste qu'il a toujours conservé. J'ai pris l'habitude de lui donner le nom de "Directeur Perpétuel de la grande république du Madawaska". Au nombre de ses autres activités au niveau municipal, mentionnons le comité de finance du comté où il siège depuis 1942 et le comité de finance des écoles du comté depuis le début. Il a été aussi le président et membre de la Commission scolaire de Baker Brook pendant plusieurs années. Il est membre actif de la Société d'Agriculture et président honoraire de la société John Howard et d'Aide à l'enfance.

Sans les connaissances très étendues sur la structure municipale, ses fonctions et ses usages que nous a apportées monsieur Nadeau, nous aurions pu faire naufrage sur un rocher d'ignorance. L'expérience qu'il avait acquise dans l'industrie forestière, l'agriculture et le commerce, contribua dans une large mesure à nous renseigner.

Charles-N. Wilson est aussi le rejeton d'une vieille famille du Nouveau-Brunswick. Né et élevé à Hopewell Cape, il commença sa carrière remarquable, dans le monde des affaires en 1911, à Saint-Jean comme jeune commis dans la Banque du Nouveau-Brunswick. En 1923, il devint l'un des associés de la compagnie "Dry Dock and shipbuilding" de Saint-Jean, pour en devenir le gérant en 1928. En 1947, il en devint le président, poste qu'il occupa jusqu'au jour où il se débarassa de ses intérêts en 1959. Il est le président de six compagnies et directeur de plusieurs compagnies nationales, en plus de la Banque de la Nouvelle-Ecosse. Ses nombreuses activités en affaires lui laissent cependant le temps de s'occuper ou de diriger des organisations diverses : l'orphelinat protestant du Nouveau-Brunswick, l'Hôpital Saint-Joseph, l'Hôpital de l'Armée du Salut, l'Association de l'Exposition de Saint-Jean, le "Canadian National Institute for the Blind", le Y.M.C.A. le "United Appeal Fund of Greater Saint John" et une multitude d'autres organismes. Le travail de la Commission royale n'est pas un travail nouveau pour monsieur Wilson. Il vient de terminer ses fonctions comme aviseur de la Commission royale fédérale sur l'organisation du gouvernement, que l'on appelle communément la Commission Glassco. Très intéressé aux travaux de la Chambre de Commerce, il est un fidèle collaborateur du "St. John Board of Trade" et la Chambre de commerce canadienne. Il n'a pas abandonné ses relations de jeunesse avec la vie rurale et l'agriculture. Il est le propriétaire de plusieurs fermes qu'il dirige dans la province et il s'occupe actuellement de la réclamation de terrains marécageux dans la région de Musquash. Les vastes connaissances qu'il possède au sujet des hôpitaux, de l'administration en affaires et en agriculture ont apporté une contribution précieuse aux délibérations de la Commission. On pourra mieux apprécier la valeur de monsieur Wilson par la réponse qu'il donna à ma question lorsque je lui ai demandé comment il pouvait trouver le temps qu'il consacrait au travail de la Commission: "Je considère que c'est un devoir et un privilège d'être appelé à contribuer ma part au progrès de la province."

Ayant obtenu les services d'un personnel aussi compétent et dévoué, ce qui fut suivi par la nomination de mes confrères de la Commission avec leurs talents, leur entraînement, représentant chaque sphère de la vie économique de la

province, chaque groupe ethnique et confessionnel ainsi que les municipalités et les contribuables, il serait possible de conclure que l'on ne ferait plus appel aux services du président. Il en fut autrement. Au cours de plusieurs mois, le président devait déterminer ou préciser les problèmes, les sondages, les principes à établir, les tâches à assigner, les rendez-vous à respecter, les différentes d'opinion à régler, les réunions à convoquer, les mémoires à préparer, les rapports à rédiger, les mémoires à étudier, les séances à diriger, les statistiques à interpréter, et les discussions, les enquêtes et les fonctions administratives qu'il fallait poursuivre, ainsi que la préparation du rapport.

Les décisions n'étaient pas faciles. Dans certains cas, il fallait laisser de côté les considérations personnelles. Le Rapport intérimaire du mois d'août 1963 en est un exemple. Le mécontentement de quelques amis, clients et compatriotes dans la région de Bathurst, a été provoqué. Les faits et les circonstances exigeaient, et la prudence demandait, que le Rapport intérimaire et les recommandations soient émis. Espérons que les événements qui suivront, prouveront le bien-fondé de notre ligne de conduite.

Le thème général qui revenait dans les mémoires présentés à la Commission par les municipalités et les administrateurs peut se résumer comme suit: "donnez-nous plus d'argent" alors que la prière des contribuables se traduit de la façon suivante: "diminuez les impôts." La situation semble avoir été décrite avec à propos dans un essai intitulé: "Administration et démocratie".¹

"Qu'est-ce que le peuple attend du gouvernement qui, au jour le jour, voit à l'administration? La réponse est simple. Ils en exigent trop. Pour emprunter une phrase d'André Siegfried, le peuple veut un prix élevé pour le blé et le contraire pour le pain. Dans le même ordre d'idées contradictoires, ils veulent de nombreux services sociaux et des impôts peu élevés ou des salaires élevés avec des prix inférieurs. Un politicien qui a du succès (comme André Siegfried le suggère) doit promettre des choses contradictoires. Un administrateur ne peut remplir de telles promesses."

et, plus loin,

"Mais le public ne croit pas qu'il est vraiment bien administré. Il emploie un mot succinct de trois lettres pour désigner le gouvernement — tellement court et succinct qu'il comprend la législature, l'administration ainsi que les autorités locales . . . C'est le mot "ils", le public n'a

¹ "Canadian Issues, University of Toronto Press, 1961"

jamais appris à dire le mot "nous" quand il s'agit du gouvernement."

Il est évident que les services du gouvernement, comme tout ce qui est de ce monde, doit se payer. La décision initiale exige soit la diminution des services ou l'augmentation des impôts. La réalité nous place en face de cette dernière alternative tout en nous laissant entrevoir la possibilité de réaliser des économies importantes, grâce à une structure administrative plus efficace qui permettrait aux contribuables d'obtenir une plus grande valeur pour chaque dollar d'impôt qui est dépensé.

Ensuite, selon leur ordre d'importance, vinrent le diagnostic des malaises, leurs causes, leurs effets et le remède. Le problème, c'est la difficulté où se trouvent tous les gouvernements de maintenir et de financer les services, difficulté toujours plus grande et toujours présente. En voici les causes: (a) Bases d'impôts restreintes et aggravées par les services établis par les administrations supérieures, (b) responsabilités administratives des services partagés et répartition des frais, (c) responsabilité des services qui ne sont pas propres au secteur gouvernement chargé de leur fonctionnement, (d) administration inefficace et (e) pressions. En voici les effets – (a) gaspillage dû au dédoublement des services surtout en ce qui a trait aux fonctions administratives, (b) extravagance en n'obtenant pas la pleine valeur de l'argent dépensé et en ne comprenant pas que les contributions tant recherchées auprès des gouvernements supérieurs proviennent également du revenu des impôts, (c) perte de l'esprit d'initiative et développement de l'indifférence, (d) dans certains cas, un fardeau intolérable d'impôts sur les propriétés et leurs répercussions sur tous les secteurs environnants et (e) le mécontentement général.

Le remède exige une décision, à savoir: faut-il un traitement ou une cure? Le traitement consisterait à appliquer un palliatif pour une condition chronique qui va de mal en pis. Il s'agirait, plus précisément, de fournir d'autres sommes d'argent aux municipalités sans chercher à éliminer les causes mentionnées ci-dessus, ce qui ferait durer un état de choses déplorable. Ce genre de traitement a été écarté. Il faut choisir l'autre alternative pour amener la guérison. Le choc causé par le remède ne peut être justifié que par l'effet obtenu.

Le remède préféré par la Commission c'est la structure rationnelle des fonctions aux divers niveaux du gouvernement dans la province. Au fond, cette nouvelle structure rationnelle ne peut s'obtenir que par la centralisation des mesures de contrôle et de l'administration des services publics qui dépassent les moyens financiers, sinon administratifs des autorités locales. Afin de faire accepter la centralisation voulue et apporter du

soulagement, il importe de diminuer le poids des impôts directs sur la propriété. La perte de revenus qui en découlera, ainsi que le coût plus élevé au niveau provincial, devront être compensés par une meilleure utilisation des autres sources de revenus.

Dans le système d'administration que l'on suggère, les programmes d'envergure provinciale, dont l'administration exigera un personnel nombreux, seront dirigés, d'une manière uniforme, par des agences du gouvernement provincial. Le fonctionnement de ces agences exigerait que les politiques soient formulées à un bureau central et, en même temps, la décentralisation des bureaux administratifs, selon les besoins. La province se chargerait de tous les services et elle égaliserait, sur une base provinciale, le fardeau du maintien des services généraux, tels qu'éducation, santé, y compris l'hospitalisation, le bien-être et l'administration de la justice.

Les services aux propriétés et aux individus, sur le plan local, seraient administrés de manière à permettre des options locales quant au genre de service désiré. Ces services seraient administrés, au niveau local, par les cités, les villes, une unité de moindre importance connue sous le nom de village et dans certaines régions par une agence provinciale. Même si l'unité administrative du comté telle qu'établie actuellement, disparaissait, le nouveau système permettrait aux régions rurales de jouir des services qu'elles désirent. Les services d'ordre local seraient financés par la taxation des propriétés immobilières dans les régions desservies et par un programme rationnel d'octrois basés sur la population, l'assiette d'impôt et le coût moyen des services. Ces octrois seront calculés de manière à encourager l'efficacité et à éliminer les incompetents. Toutefois, les agences appropriées du gouvernement exerceraient une surveillance étroite sur les unités municipales afin d'enlever les occasions de mauvaise administration ou d'extravagance. Les dettes obligatoires qui ne dépasseraient pas un certain montant pourraient être encourues par les administrations locales, seulement après approbation des contribuables qui sont propriétaires et d'un organisme central de surveillance. De plus, l'administration des dettes existantes et celles qui seraient contractées à l'avenir, serait confiée à une agence centrale. Pour le coût des services au niveau local, les frais seraient imputés à la région qui aurait contracté la dette, ce qui se traduirait par une économie substantielle au niveau local. Quant aux dettes déjà encourues, le gouvernement provincial assumerait toutes celles qui se rapportent aux services dont la province accepte la responsabilité.

Aucune unité administrative locale ne continuera à évaluer les propriétés, à émettre les factures ou à percevoir les impôts sur les pro-

priétés, ce travail étant confié à une agence du gouvernement pour des motifs d'uniformité et d'efficacité. Seule, une administration centrale peut éliminer les injustices et les inefficacités dans le travail d'évaluation et de perception. Afin d'assurer le fonctionnement démocratique de l'agence centrale, chargée de l'évaluation, il y aurait un personnel hautement qualifié et une procédure relativement facile pour en appeler des décisions. Grâce à des agences autonomes, les pressions politiques ou autres seront éliminées.

L'administration du système éducationnel sera entre les mains d'une agence centrale et indépendante, travaillant de concert avec les commissions scolaires locales qui retiendront les services d'un personnel enseignant compétent, en utilisant une liste centrale à cette fin. Elles seraient chargées de leur surveillance et de leur renvoi. Les districts scolaires actuels seraient consolidés des normes éducationnelles de base pour toute la province, probablement égales au niveau actuel le plus élevé et le coût serait entièrement payé à même les revenus du gouvernement provincial. Des normes plus élevées pourront être établies localement grâce à des impôts supplémentaires pourvu qu'ils soient autorisés par les contribuables qui seraient touchés par ces nouvelles taxes.

La Commission se rend parfaitement compte que la nouvelle démarcation des responsabilités administratives amoindrira considérablement le rôle que joueront à l'avenir certains organismes qui jouissaient traditionnellement de fonctions administratives. Monsieur Nadeau, en particulier, regrette que les conditions amènent le transfert à d'autres paliers du gouvernement des tâches accomplies pendant si longtemps par les unités de comté. Ces municipalités rurales ont une longue histoire et elles ont rendu des services incalculables pendant les années où elles ont pu survivre avec un montant raisonnable d'impôt sur la propriété. Mais en face de la (P. xvii) complexité de plus en plus grande des services d'ordre général que les unités de comté ont traditionnellement assurés et le coût croissant de ces services, auquel il faut ajouter le désir irrésistible mais compréhensible du gouvernement d'exercer un contrôle plus sévère en retour d'engagement financiers plus considérables, il devient de plus en plus difficile pour l'unité de comté de fonctionner avec autant d'efficacité que par le passé. Pour des liens plus étroits entre les gens et le gouvernement, il faut des circonscriptions avec un député à la législature provinciale.

La seule alternative, autre qu'une nouvelle démarcation des fonctions gouvernementales. C'est un impôt sur la propriété tellement élevé que le fardeau serait encore plus lourd, ce qui amènerait, tôt ou tard, la banqueroute de nom-

breuses unités locales, sinon toutes, ou la dégringolade des services que ces organismes doivent actuellement assurer.

Les impôts sur les biens mobiliers et la taxe de capitation seraient abolis. Voici comment on recouvrerait ces argents: un impôt provincial à un taux fixe de 1 1/2 pour cent sur la valeur marchande de tous les biens immobiliers qui serait appelé l'impôt provincial de l'éducation ; un impôt provincial fixe sur les automobiles et en étendant la base de la soi-disant taxe de vente qui serait également augmentée.

Les recommandations principales sont interdépendantes. Une ou même plusieurs ne pourraient être mise en vigueur sans les autres afin d'en retirer tous les avantages. On doit attirer l'attention sur le fait que sans la mise en vigueur intégrale des principales recommandations, les calculs du coût et des revenus établis par la Commission n'auraient plus leur raison d'être.

Le rapport n'est qu'un diagnostic et l'exposé des interventions chirurgicales qui s'imposent, et que seuls les citoyens du Nouveau-Brunswick peuvent accomplir. Ce sont eux, les chirurgiens. La Législature est la salle d'opérations. Le gouvernement ainsi que les membres de la Législature sont les instruments du peuple.

Les soins post-opératoires, à première vue, peuvent être désagréables, du moins en apparence. Le remplacement de commissions semi-autonomes au palier central, en plus d'apporter une administration plus efficace, a pour but d'assurer un meilleur rendement pour l'argent dépensé et, en fin de compte, de réaliser des économies sans diminuer les services. Un autre objectif, c'est d'éliminer les pressions politiques qui pourraient s'exercer auprès du gouvernement et qui pourraient être contraires aux intérêts du peuple. Ce n'est pas une accusation à l'adresse de nos politiciens. Ces hommes sont toujours l'objet de contraintes, de campagnes d'idées et de gestes de la part des autres qui échappent à leur contrôle. Il leur faut parfois succomber à une pression plutôt que d'obéir à une autre beaucoup plus forte. Quelques-uns sont suffisamment solides pour ne pas abandonner un principe. Ces organismes administratifs visent à protéger les scrupuleux et à contrecarrer ceux qui ne le sont pas.

Les recommandations, il faut l'admettre, apporteront des changements profonds et saisissants. Nous devons cependant reconnaître que nous vivons dans un monde qui se transforme rapidement. Nous sommes les héritiers du passé mais rien ne nous oblige à s'y cramponner, aujourd'hui ou demain. Le besoin d'un changement est évident et le moyen d'y parvenir se trouve entre les mains du peuple. L'être humain ne se prête pas volontiers aux changements.

C'est peut-être une bêtise de la part de

Commission de recommander des changements plutôt que de maintenir ce qui a toujours existé — des changements dont le but est d'apporter une amélioration codifiée dans la répartition équitable de notre système d'impôts. Nous sommes fermement convaincus que le moment est particulièrement favorable au programme de reconstruction — un programme raisonné, pratique et empreint à la fois d'audace et d'imagination. Notre province donnerait la preuve d'une forte vitalité en relevant le défi avec confiance et hardiesse. Si cette opinion est fautive, nous nous sommes trompés de bonne foi, ce dont nous nous confessons en exprimant l'espoir que cela jettera, toute de même, un peu de lumière sur des faits puisque le rapport offre à la discussion des questions qui autrement continueraient d'être mal comprises et qu'il importe de mieux définir.

Il est bien prévu que ce rapport provoquera des réactions différentes. La perte personnelle d'un poste, du prestige ou du gain peut provoquer des discussions publiques de la part de Ceux qui auraient l'intention d'induire les gens en erreur. On se méprendra au sujet du sens et du but, donc un mot d'avertissement s'impose. Les principales recommandations sont tellement liées les unes aux autres que le rapport doit être étudié en entier. Une lecture distraite d'une partie du rapport ou en entier, n'est pas suffisant pour le bien comprendre. Le choix difficile des expressions appropriées, dans la rédaction du rapport, indique l'importance de l'étude.

De nouvelles recherches pour trouver des mesures adéquates de contrôle m'ont incité à confier au docteur Boudreau une étude du système suédois de bien-être. Le sommaire de son enquête est ajouté à ce rapport. C'est un véritable choc de constater que nous avons, au Nouveau-Brunswick, les mêmes services qu'en Suède quant à l'assistance sociale du gouvernement et faussement appelés "gratuits" — alors qu'en Suède, l'assistance sociale est, dans la plupart des cas, administrée par des agences autonomes et sur une base contributive. Les contrôles, établis en Suède, s'exercent, fondamentalement, au moyen de programmes contributifs et de commissions administratives. Dans le domaine de l'assistance sociale, le plein emploi, selon les normes au Nouveau-Brunswick, maintient les dépenses Suédoises bien en mains.

Les recommandations augmentent généralement le coût provincial et, par conséquent, les impôts. Pour faire face au problème de l'impossibilité de payer le coût actuel des services, il n'y a pas d'autre choix que d'augmenter les impôts. On ne peut les diminuer si les services doivent être maintenus. Il faut les payer. La solution aux injustices actuelles se trouve dans le domaine des impôts sur les propriétés. En même temps, les municipalités pourront s'occuper

elles-mêmes de leurs affaires quand elles seront libres de la responsabilité des services qui échappent à leur contrôle au point de vue dépenses. Les résidences et les manufactures ne seront pas incluses dans le régime d'impôts pour le maintien de services tels qu'assistance sociale, hospitalisation et administration de la Justice. Tout autre impôt sur la propriété sera basé sur l'évaluation uniforme et, quand au coût de l'éducation, au taux fixe de 1 1/2 pour cent de la valeur marchande. Le contrôle des impôts municipaux basés sur ces évaluations, dont la moyenne ne devrait pas dépasser un demi de un pour cent, est entre les mains de celui qui est propriétaire. L'impôt combiné sur les biens immobiliers pour fins d'éducation et de services municipaux, ne devrait pas dépasser 2 pour cent de la valeur marchande. Les quelques municipalités urbaines qui ont un taux municipal plus élevé que 0.5 pour cent doivent mettre ordre à leurs affaires, ce qu'elles peuvent faire. Selon la volonté des contribuables qui ont des biens immobiliers, elles deviennent maîtresses de leur propre destinée.

L'impôt foncier pourvoit à la diminution générale du fardeau des impôts et à l'équivalence. Dans ce domaine, une diminution assez forte est offerte aux gens de la campagne. Privés de tout service, leur fardeau total s'élève à 1 1/2 pour cent de la valeur marchande de leurs biens immobiliers. Les régions urbaines sont également soumises à l'impôt provincial de l'éducation de 1 1/2 pour cent et elles sont responsables du coût de leurs propres services, tout en tenant compte des subventions générales et de péréquation. La plupart des vingt-six autres cités et villes jouiront d'une diminution d'impôts sur les biens immobiliers. Il y a une ville qui n'est pas impliquée par suite de circonstances particulières et une autre l'est également, faute de renseignements. Un petit nombre de cités et de villes subiront un régime d'impôts plus élevés mais pas forcément tous les contribuables, car l'élimination de l'impôt sur les biens immobiliers peut, dans certains cas, avoir un autre effet. Là, où les impôts seront plus élevés après avoir tenu compte des subventions de péréquation, ce sera dû à l'inefficacité, à l'extravagance ou à l'organisation de services plus étendus que ceux dont jouissent d'autres municipalités avec les mêmes subventions. Les recommandations placeraient le contrôle de ces dépenses et de ces impôts entre leurs mains.

Bien que ce ne soit pas une recommandation particulière, il m'est venu à l'idée, même si les autres n'y auraient pas songé, que l'orientation des affaires au Canada permet de croire que le moment est opportun d'étudier sérieusement les avantages d'une union politique des provinces de l'Atlantique qui constitueraient la province de "l'Atlanta" Il est certain qu'il surgira des

objections mais une voix unique se fera mieux entendre dans la confédération canadienne et si les présages actuels que l'on relève dans les affaires canadiennes ont un sens, une voix unique pourra chercher à obtenir ce qui contribuera à l'amélioration de notre situation économique.

J'éprouve un certain soulagement en approuvant le terme de mon travail mais ce sentiment est empreint de regret à la pensée de 'perdre mes associés. La tâche a été, à la fois, un défi et une corvée. C'est un sujet de satisfaction de constater que ma tâche tire à sa fin et que j'ai accompli mon devoir.

A mes associés — mes remerciements.

A mon épouse et à ma famille — victimes de mes nombreuses préoccupations et absences au cours des deux dernières années — mes excuses.

Au Premier Ministre et à nos autres Ministres — je les remercie de leur confiance en moi. Je les félicite de leurs efforts et leur offre mes vœux de sympathie devant la tâche qui leur incombe maintenant.

Au Chef de l'opposition et à tous les membres de la Législature, aux maires, préfets, échevins, conseillers, commissaires et autres serviteurs publics -- mes regrets de l'étendue de ce rapport.

A la Presse, je dédie les lignes du Poète Lauréat, Alfred Lord Tennyson :

"O you the Press ! what good from you might spring!

What power is you to blast a cause or bless!
I fear for you, as for some youthful king,
Lest you go wrong from power in excess.

Take heed of your wide privileges ! we

The thinking men of England, loathe a tyranny."

Aux citoyens du Nouveau-Brunswick, je répète le conseil du célèbre économiste, John Stuart Mill :

"When the object is to raise the permanent condition of a people, small means do not merely produce small effects; they produce no effect at all."

QUID VOBIS VIDETUR??

EDWARD G. BYRNE

Président

Novembre 1963

² Que vous en semble?